



BELVEDERE

Beaune, le 12 février 2010

BELVEDERE : Emission d'ORA réservée aux créanciers

Le Groupe Belvédère prépare actuellement une proposition à l'intention de l'ensemble de ses créanciers inclus dans son plan de sauvegarde leur offrant une option jusqu'au 30 avril 2010 de conversion de leurs créances en obligations remboursables en actions (ORA). Cette opération, dont les principales dispositions sont indiquées ci-après, vise à apporter une solution, satisfaisante pour les créanciers comme pour les actionnaires, qui permette d'alléger fortement le groupe Belvédère du poids de sa dette.

L'offre consistera en une conversion des créances, à leur montant nominal, en ORA. L'une des particularités des ORA, détaillée ci-dessous, est que leurs porteurs pourront les transformer progressivement en actions Belvédère, par anticipation et à leur demande.

Ces ORA auront pour caractéristiques principales une valeur nominale de 123,75 €, une maturité de 5 ans, un taux d'intérêt annuel de 1 %, chaque ORA étant remboursable en une action Belvédère.

Par ailleurs, les porteurs d'ORA disposeront d'une option de remboursement anticipé en actions Belvédère dans les conditions suivantes

- Dès que le cours de l'action Belvédère sera supérieur à 41,25€, les porteurs d'ORA pourront demander le remboursement anticipé en actions d'un tiers des ORA qu'ils détenaient à l'émission,
- Dès que le cours de l'action Belvédère sera supérieur à 82,50 €, les porteurs d'ORA pourront demander le remboursement anticipé en actions d'un second tiers des ORA qu'ils détenaient à l'émission,
- Enfin, dès que le cours de l'action Belvédère sera supérieur à 123,75 €, les porteurs d'ORA pourront demander le remboursement anticipé en actions du dernier tiers des ORA qu'ils détenaient à l'émission.

Ces options progressives de remboursement anticipé permettront ainsi aux porteurs d'ORA de profiter, aux côtés des actionnaires de Belvédère, de la progression du cours de l'action traduisant l'amélioration de la situation financière du Groupe et ses perspectives de développement.



Par ailleurs, la société se réservera le droit pendant toute la durée de vie de l'ORA de procéder à tout moment au remboursement en numéraire de tout ou partie des ORA encore en circulation à un prix égal au nominal augmenté des intérêts courus.

« Nous souhaitons créer les conditions d'un accord gagnant-gagnant entre notre Groupe, nos actionnaires et nos créanciers. Notre dette fortement réduite, nous pourrions travailler sereinement à l'arrivée dans notre capital d'un pool d'investisseurs stratégiques... » déclare Jacques ROUVROY, PDG de Belvédère."

Contact Belvédère, Jacques Rouvroy au +33 (0)3 80 22 93 83

Contact Actionnaires, Olivier Balva par mail à : olivier@balva.net

Contact ALMEA : Murielle Plavis : 01 47 23 05 42